

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 21 mai 2021

N° 2021-199

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS:**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAR, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaël LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PESCINA, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOULET, M. Jean-Marie TROUCHE.

### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAR Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

### PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45

Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à

M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28 M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30 Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h

Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10

M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45 Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15

MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25 Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30

Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30 M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55

M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30 Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15

M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PESCINA à partir de 17h10

M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24

M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h

M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50

M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56

M. Gwénaël LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30 Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30

M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30

M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16

M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20

M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30

M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15

M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

- M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15 M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 13h15
- M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à
- partir de 16h05 M. Thierry TRIJOULET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à partir de 16h

## **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE:**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

# LA SEANCE EST OUVERTE



Conseil du 21 mai 2021	Délibération
Direction générale Valorisation du territoire	N° 2021-199
Direction du foncier	

Blanquefort. Parcelle de terrain nu située au lieudit Arboudeau Est. cadastrée AT 95. Cession à la Commune - Décision - Autorisation

Madame Christine BOST présente le rapport suivant,

## Mesdames, Messieurs,

A la demande de la commune de Blanquefort, Bordeaux Métropole a exercé son droit de préemption urbain à des fins communales en 2015 sur une parcelle de terrain nu d'une superficie de 762 m², cadastrée AT 95, située au lieudit Arboudeau Est à Blanquefort, en vue de la réalisation d'un projet d'aménagement urbain à vocation multifonctionnelle sur l'îlot foncier compris entre l'avenue du Onze Novembre et la rue Anita Conti.

Cette acquisition a été régularisée par acte notarié du 4 février 2016 moyennant le prix de 9 150 €, majoré des frais liés à l'acquisition.

Faisant suite au souhait de rachat de ce bien exprimé par la commune et conformément à la délibération du Conseil municipal du 27 juin 2016 et à la convention de mise à disposition transitoire et de cession signée le 7 septembre 2016, sa cession est proposée sur la base du prix de la réserve foncière, à savoir son prix d'achat initial majoré des frais liés à l'acquisition, actualisable dans les conditions fixées annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole conformément au dispositif des conditions d'acquisition et de portage de biens à des fins communales fixé par délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n° 2017-567 du 29 septembre 2017.

Cette actualisation de prix s'opèrera de la date de règlement par Bordeaux Métropole du prix d'acquisition initial jusqu'au jour de la dernière date de signature de l'acte authentique de cession, étant précisé que le prix de cession sera payé par la commune dès réception d'une expédition de l'acte revêtu des mentions de publicité foncière. Il est également précisé qu'à défaut de paiement dans le délai d'un mois de ladite réception, les frais financiers ne seront plus considérés comme arrêtés au jour de la signature de l'acte mais continueront à courir jusqu'au parfait paiement.

Cette opération immobilière sera, en application de l'article 11 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 et de la circulaire ministérielle du 12 février 1996, visée au bilan annuel de la politique foncière ainsi qu'au tableau annuel des acquisitions-cessions en vue de leur annexion au compte administratif, tant en ce qui concerne notre établissement public que la commune.

L'estimation n°2021-33056V0274 du 11/02/2021 délivrée par la Direction de l'immobilier de l'Etat s'établit à 30 480 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

## Le Conseil de Bordeaux Métropole

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles

L5211-37 et suivants.

**Vu** les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants, **Vu** la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole n°2017-567 du 29 septembre 2017,

Vu la délibération du Conseil municipal de Blanquefort n° 16-071 du 27 juin 2016,

Vu l'avis de la Direction de l'Immobilier de l'Etat n° 2021-33056V0274 du 11/02/2021,

## **ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** dans le cadre du projet communal d'aménagement urbain à vocation multifonctionnelle développé sur le secteur Arboudeau Est à Blanquefort, il est nécessaire de céder à la commune la parcelle de terrain nu d'une superficie de 762 m², cadastrée AT 95, dans le cadre de la politique foncière métropolitaine,

## **DECIDE**

**Article 1 :** de céder à la commune de Blanquefort la parcelle de terrain nu située sur son territoire au lieudit Arboudeau Est, cadastrée AT95, d'une contenance de 762 m², moyennant le prix de la réserve foncière, à savoir 9 150 euros (neuf mille cent cinquante euros) majoré des frais liés l'acquisition, actualisable au taux fixé annuellement par le Conseil de Bordeaux Métropole,

Article 2: d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents relatifs à cette transaction et notamment l'acte authentique de cession à la commune de Blanquefort,

<u>Article 3 :</u> d'imputer la recette correspondante au budget de l'exercice concerné au Chapitre 77, Compte 775, Fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 31 MAI 2021	Pour expédition conforme,
S =	la Vice-présidente,
PUBLIÉ LE : 31 MAI 2021	
	Madame Christine BOST